

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
Parking des écoles, Les Plaines de l'Aire**

N°80

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

*Vu* le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**CONSIDERANT** En raison de travaux effectués par la Commune de Seillons lieu-dit : « Parking des écoles » pour l'élagage des arbres le mercredi 20 mai 2020.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En raison de travaux effectués par la Commune de Seillons lieu-dit : « Parking des écoles » pour l'élagage des arbres, le stationnement sera interdit du 19 mai à 17h00 au mercredi 20 mai 2020 à 18h00.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 14 mai 2020.

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION